

Etats financiers annuels de SICAV**AMEN TRESOR SICAV**

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mars 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Jelil BOURAOUI.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2011**(En Dinars Tunisiens)**

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIFS			
Portefeuille-titres	3.1	<u>38 006 106</u>	<u>41 422 213</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		731	358 012
Obligations et valeurs assmilées		38 005 375	41 064 201
Placements monétaires et disponibilités		<u>10 452 722</u>	<u>12 597 298</u>
Placements monétaires	3.2	4 702 932	7 349 892
Disponibilités	3.3	5 749 790	5 247 406
TOTAL ACTIFS		48 458 829	54 019 511
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs		30 219	33 405
Créditeurs divers		4 006	7 079
TOTAL PASSIFS		34 225	40 484
Capital	3.4	<u>46 624 566</u>	<u>52 059 397</u>
Sommes distribuables	3.5	<u>1 800 037</u>	<u>1 919 630</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		213	575
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 799 824	1 919 055
ACTIF NET		48 424 603	53 979 027
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		48 458 829	54 019 511

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2011
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Note	Période 01/01/2011 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.1	1 998 032	1 687 081
Revenus des placements monétaires	3.2	340 620	459551
Total des revenus de placements		2 338 651	2 146 632
Charges de gestion des placements	3.6	<357 091>	<349 155>
Revenus Nets des placements		1 981 560	1 797 477
Autres charges	3.7	<56 508>	<54 899>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 925 052	1 742 578
Régularisation du résultat d'exploitation		<125 229>	176 477
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 799 824	1 919 055
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		125 229	<176 477>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<1 851>	<5 588>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<20 046>	202 263
Frais de négociation		<2 562>	<3 511>
Résultat non distribuable		<24 460>	193 164
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 900 593	1 935 742

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2011

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période 01/01/2011 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 900 593	1 935 742
Résultat d'exploitation	1 925 052	1 742 578
Variation des plus ou moins valeur potentielles sur titres	<1 851>	<5 588>
Plus ou moins valeur réalisées sur cession de titres	<20 046>	202 263
Frais de négociation de titres	<2 562>	<3 511>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<1 913 570>	<1 485 829>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<5 541 446>	14 398 017
Souscriptions		
- Capital	48 285 743	106 443 923
- Régularisation des sommes non distribuables	<56 122>	17 110
- Régularisation des sommes distribuables	1 344 331	2 640 815
Rachat		
- Capital	<53 706 306>	<92 184 489>
- Régularisation des sommes non distribuables	66 313	<55 861>
- Régularisation des sommes distribuables	<1 475 406>	<2 463 481>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<5 554 423>	14 847 930
ACTIF NET		
En début de période	53 979 027	39 131 097
En fin de période	48 424 603	53 979 027
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	513 068	372 117
En fin de période	459 646	513 068
VALEUR LIQUIDATIVE	105,351	105,208
TAUX DE RENDEMENT	3,69%	3,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011

1- Référentiel d'élaboration des états financiers

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2011 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	731
Obligations	(2)	28 893 331
Bons de trésor assimilables	(3)	9 112 044
Total		38 006 106

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	7	725	731	0,00%
TOTAL	7	725	731	0,00%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	659 997	686 194	1,42%
AB 2008 TA	5 000	400 000	412 788	0,85%
AB 2008 TB	15 000	1 275 000	1 318 896	2,72%
AB 2009 CA	5 000	433 333	438 133	0,90%
AB 2010	17 000	1 586 667	1 610 072	3,32%
AIL 2007	10 000	200 000	200 448	0,41%
AIL 2008	6 000	240 000	243 173	0,50%
AIL 2009-1	2 500	150 000	156 668	0,32%
AIL 2011-1	5 000	500 000	515 584	1,06%
ATB 2007/1	15 000	1 200 000	1 234 812	2,55%
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 028 160	2,12%
ATL 2006/1	5 500	220 000	226 252	0,47%
ATL 2007/1	14 300	286 000	290 999	0,60%
ATL 2008	5 000	500 000	510 100	1,05%
ATL 2009	10 000	600 000	617 384	1,27%
ATL 2009/3	5 000	300 000	300 068	0,62%
ATL 2010-1	20 200	1 616 000	1 642 957	3,39%
ATL 2010-2	5 000	500 000	500 120	1,03%
ATLESING 010	25 000	2 000 000	2 024 700	4,18%
BH 2009	10 000	1 000 000	1 000 112	2,07%
BTE 2010	25 000	2 250 000	2 275 700	4,70%
CIL 2007/1	15 000	600 000	630 348	1,30%
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 055 776	2,18%
CIL 2008/1	2 000	81 600	83 021	0,17%
CIL 2009/3	10 000	800 000	831 024	1,72%
HL 2010/1	15 000	1 200 000	1 227 132	2,53%
HL 2010/2	10 000	800 000	803 432	1,66%
HL 2010/2/2	5 000	400 000	401 716	0,83%
MEUBLATEX 08	2 000	200 000	202 974	0,42%
MEUBLATEX08A	3 000	300 000	304 462	0,63%
MEUBLATEX08B	5 000	500 000	507 436	1,05%
MP 2005 T/A	1 000	40 000	41 091	0,08%
MP 2005 T/B	1 000	40 000	41 091	0,08%
MX 2010 TB	10 000	1 000 000	1 029 512	2,13%
PANOBOIS2007	5 000	400 000	415 116	0,86%
SIHM 2008TB	3 000	240 000	243 727	0,50%
SIHM 2008TD	5 000	400 000	406 212	0,84%
STM 2007 TB	5 500	330 000	334 783	0,69%
STM 2007 TC	1 000	60 000	60 870	0,13%
STM 2007 TD	5 000	300 000	304 348	0,63%
STM 2007 TE	2 000	120 000	121 739	0,25%
TLG 2008-2	2 000	81 760	82 158	0,17%
TLG 2009 SUB	7 500	450 000	455 448	0,94%
TLG 2011-2	5 000	500 000	504 160	1,04%
UIB 2011-2	5 000	500 000	501 032	1,03%
UNIFAC 2010	10 300	1 030 000	1 071 401	2,21%
TOTAL		28 290 357	28 893 331	59,67%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 100 000	2 188 956	4,52%
BTA090714825	800	816 240	847 706	1,75%
BTA110319B	2 980	2 908 480	3 040 656	6,28%
BTZ111016	2 000	1 202 866	1 534 018	3,17%
BTZ111016A	2 000	1 178 002	1 500 708	3,10%
TOTAL	9 780	8 205 588	9 112 044	18,82%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 1/01/2011 au 31/12/2011	Du 1/1/2010 au 31/12/2010
Dividendes	123 916	124 205
Revenus des obligations	1 430 683	1 185 366
Revenus des BTA	443 433	377 510
TOTAL	1 998 032	1 687 081

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à 4 702 932 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Avaliseur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	09/09/2011	CIL	2 000 000	03/09/2012	79 087	1 920 913	1 945 098	4,02%
BT	10/11/2011	UNIFACTORING	800 000	08/02/2012	7 745	792 255	796 707	1,65%
BT	21/06/2011	TUNISIE LEASING	2 000 000	15/06/2012	81 973	1 918 027	1 961 128	4,05%
TOTAL			4 800 000		168 806	4 631 194	4 702 932	9,71%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 1/01/2011 au 31/12/2011	Du 1/1/2010 au 31/12/2010
Placement en compte courant à terme	77 414	211 031
Billets de trésorerie	240 706	234 666
Certificat de dépôt	812	6 335
Compte Rémunéré	21 688	7 519
TOTAL	340 620	459 551

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 5 749 790 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	900 000	908 888	1,88%
Avoirs en banque		4 840 902	10,00%
TOTAL	900 000	5 749 790	11,87%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Taux brut	Montant
PLACT031012	AMEN BANK	03/10/2012	5,02	908 888
TOTAL				908 888

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2010	52 059 397
Souscriptions	48 285 743
Rachats	-53 706 306
Plus ou moins value réalisée sur emprunts de société	-1 655
Plus ou moins value réalisée sur obligation d'ETAT	44 968
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	-1 855
Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM	-63 359
frais de négociation	-2 562
VDE sur titres OPCVM	4
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	-56 122
Régul sommes non distribuables (rachats)	66 313
Variation de la part Capital	-5 434 831
Capital au 31/12/2011	46 624 566

Dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et autres placements, les opérations de souscriptions et rachats portant sur les OPCVM obligataires ont été suspendues du 17-01-2011 au 20-01-2011.

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 s'élève à <5 554 423> DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2011 est de 459 646 contre 513 068 au 31/12/2010.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-10	780
Nombre d'actionnaires entrants	493
Nombre d'actionnaires sortants	-471
Nombre d'actionnaires au 31-12-2011	802

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2011 s'élèvent à 1 800 037 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2011	Exercice clos le 31-12-2010
Sommes distribuables exercices antérieurs	213	575
Résultat d'exploitation	1 925 052	1 742 578
Régularisation du résultat d'exploitation	-125 229	176 477
Total :	1 800 037	1 919 630

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN TRESOR SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Le commissaire aux comptes
Jelil Bouraoui

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Le commissaire aux comptes
Jelil Bouraoui